

SE FORMER

APRÈS L'ÉCOLE OBLIGATOIRE

▶ 2020

► **TABLE DES MATIÈRES**

SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL	► 3
CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES	► 4-5
AVANT-PROPOS	► 7
INTRODUCTION	► 9

SE FORMER

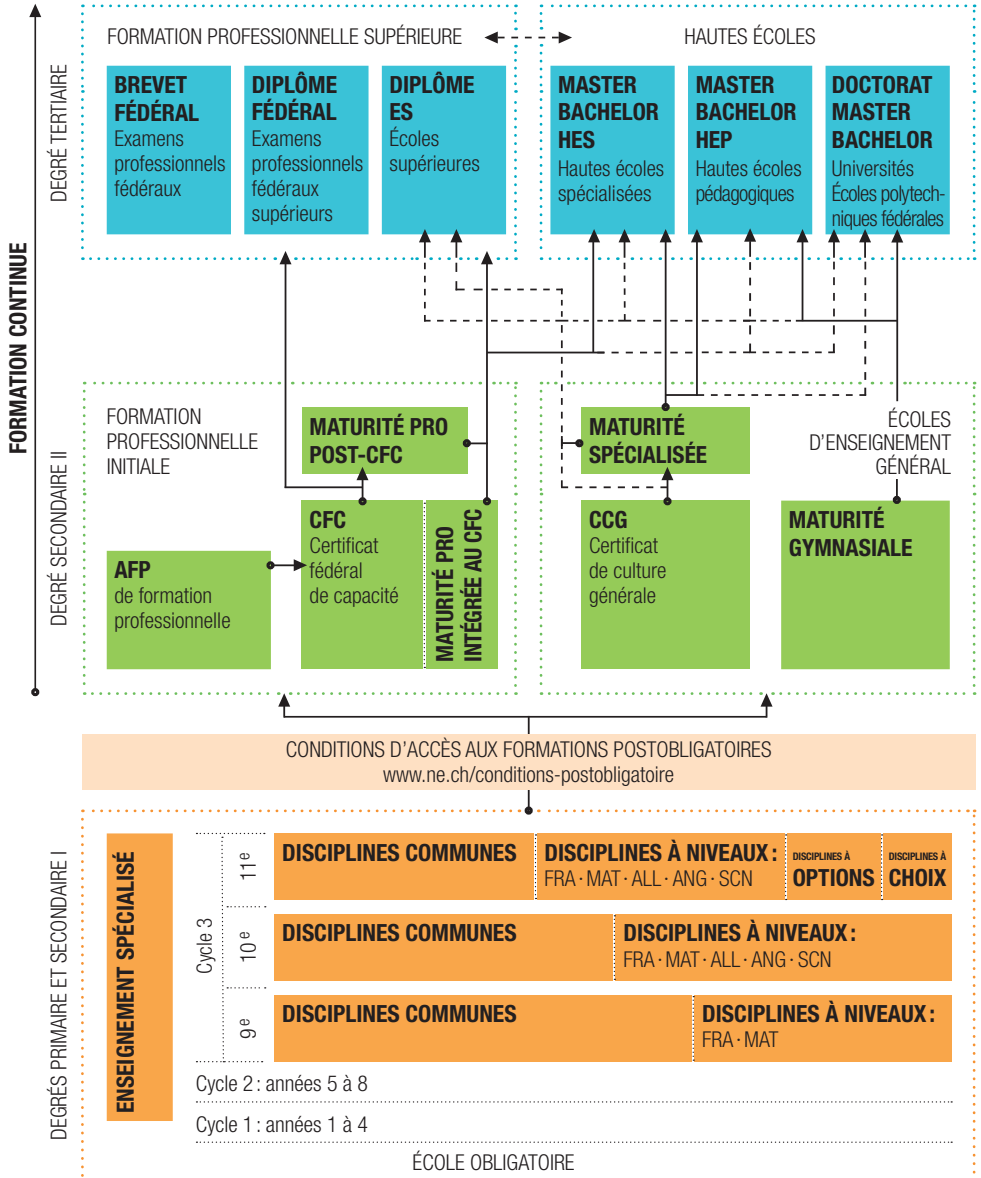
1. Formation professionnelle initiale	► 13
1.1 Apprentissage dual	► 14
1.2 Apprentissage en école de métiers	► 15
1.3 Préapprentissage conditions d'accès	► 17-18
1.4 Que faire après une AFP ou un CFC?	► 19
1.5 Maturité professionnelle	► 20-21
2. Écoles d'enseignement général	
2.1 Certificat de culture générale	► 23-24
2.2 Maturité spécialisée	► 25
2.3 Maturité gymnasiale	► 26-27
3. Formations professionnelles supérieures	
3.1 Brevets et diplômes fédéraux	► 29
3.2 Diplômes des Écoles supérieures (ES)	► 30
4. Hautes écoles	
4.1 Hautes écoles spécialisées (HES)	► 32-33
4.2 Haute école pédagogique (HEP)	► 34
4.3 Universités et Écoles polytechniques fédérales (EPF)	► 35
5. Se former tout au long de la vie	
5.1 Formation continue	► 37
5.2 Certification professionnelle pour adultes	► 38

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Soutien financier	► 40
Formations hors canton	► 41
Coordonnées	► 42

SYSTÈME DE FORMATION DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

- > Accès direct
- - -> Passerelle



► **CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES: LES CRITÈRES**

Les conditions d'accès aux **formations postobligatoires** portent sur :

- la promotion en fin de 11^e année
- le nombre de disciplines de niveau 2 suivies au 1^{er} et au 2^e semestre de 11^e
- le nombre total de points calculés à partir des moyennes des disciplines à niveaux à la fin du 1^{er} semestre et en fin de 11^e
- l'option suivie en 11^e

IL EST NÉCESSAIRE de remplir les conditions d'accès de fin de 1^{er} semestre ET celles de fin de 11^e année pour être admis-e dans une formation du postobligatoire

Toutefois, les conditions d'accès à l'**AFP dual** et au **CFC dual** sont définies uniquement par l'entreprise formatrice. L'élève doit donc :

- trouver une entreprise formatrice
- signer un contrat d'apprentissage

DISCIPLINES À NIVEAUX EN 11^E ANNÉE

Le système scolaire neuchâtelois comprend **un enseignement à 2 niveaux** (niveau 2 plus exigeant que niveau 1), pour les disciplines suivantes :

- Français (FRA)
- Mathématiques (MAT)
- Allemand (ALL)
- Sciences de la nature (SCN)
- Anglais (ANG)

CALCUL DES POINTS

- les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point
- les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points
- les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5
- le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveau 1 et 2
- pour l'accès en maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveau 1 et 2

Toutes les informations:

www.ne.ch/conditions-postobligatoire

Calculer les points en ligne:

www.ne.ch/calculetteformations



► CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS POSTOBLIGATOIRES POUR LA RENTRÉE 2020

INSCRIPTION

À LA FIN DU 1^{ER} SEMESTRE DE LA 11^E ANNÉE

POUR S'INSCRIRE À UNE FORMATION POSTOBLIGATOIRE, l'élève doit nécessairement remplir les conditions suivantes :

- ▼ **CFC en école**
 - ▶ Obtenir au moins **15.5 points** calculés à partir des **4 disciplines** suivantes : FRA, MAT, ALL et SCN
- ▼ **Certificat de culture générale et maturité spécialisée**
Maturité professionnelle en 3 ou 4 ans intégrée au CFC en dual
Maturité professionnelle en 4 ans intégrée au CFC en école
 - ▶ Suivre l'anglais en 11[°]
 - ▶ Suivre au moins **2 disciplines en niveau 2 au 2^e semestre**
 - ▶ Obtenir au moins **25.5 points** calculés à partir de ces **5 disciplines** : FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
- ▼ **Maturité professionnelle en 3 ans intégrée au CFC en école**
 - ▶ Suivre l'anglais en 11[°]
 - ▶ Suivre au moins **3 disciplines en niveau 2 au 2^e semestre**
 - ▶ Obtenir au moins **28.5 points** calculés à partir de ces **5 disciplines** : FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
- ▼ **Maturité gymnasiale**
 - ▶ Suivre l'anglais en 11[°]
 - ▶ Suivre une option académique au moins au 2^e semestre
 - ▶ Être en niveau 2 dans au moins 2 disciplines durant le 1^{er} semestre et suivre une **3^e discipline en niveau 2 au 2^e semestre**
 - ▶ Obtenir au moins **29 points** calculés à partir de ces **5 disciplines** : FRA, MAT, ALL, ANG, SCN, ou **34 points avec l'option académique**

ADMISSION

À LA FIN DE LA 11^E ANNÉE

POUR ÊTRE ADMIS-E DANS LA FORMATION À LAQUELLE IL OU ELLE EST INSCRIT-E, l'élève doit remplir les conditions suivantes :

- ▼ **CFC en école**
 - ▶ Remplir les conditions de promotion
 - ▶ Obtenir au moins **16 points** calculés à partir des **4 disciplines** suivantes : FRA, MAT, ALL et SCN
- ▼ **Certificat de culture générale et maturité spécialisée**
Maturité professionnelle en 3 ou 4 ans intégrée au CFC en dual
Maturité professionnelle en 4 ans intégrée au CFC en école
 - ▶ Remplir les conditions de promotion
 - ▶ Avoir suivi l'anglais
 - ▶ Être en **niveau 2** dans au moins **2 disciplines**
 - ▶ Obtenir au moins **26 points** calculés à partir de ces **5 disciplines** : FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
- ▼ **Maturité professionnelle en 3 ans intégrée au CFC en école**
 - ▶ Remplir les conditions de promotion
 - ▶ Avoir suivi l'anglais
 - ▶ Être en **niveau 2** dans au moins **3 disciplines**
 - ▶ Obtenir au moins **29 points** calculés à partir de ces **5 disciplines** : FRA, MAT, ALL, ANG et SCN
- ▼ **Maturité gymnasiale**
 - ▶ Remplir les conditions de promotion
 - ▶ Avoir suivi l'anglais et une option académique
 - ▶ Être en **niveau 2** dans au moins **3 disciplines**
 - ▶ Obtenir au moins **34 points** calculés à partir de **l'option académique et de ces 5 disciplines** : FRA, MAT, ALL, ANG, SCN

- ▶ Un concours d'entrée peut être organisé pour les formations au nombre limité de places
- ▶ École d'arts appliqués (EAA-CIFOM) : la réussite du concours d'entrée est l'unique critère d'admission

▶ **AVANT-PROPOS**

Par **Monika Maire-Hefti**

Conseillère d'État

Cheffe du Département de l'éducation
et de la famille

EN ROUTE VERS LA FORMATION POSTOBLIGATOIRE!

Cette brochure a été conçue pour vous guider et vous faciliter la tâche lors de la transition vers le secondaire 2, en vous proposant un aperçu détaillé des voies de formation dans le canton de Neuchâtel. Et ce, que vous soyez déjà bien avancé-e dans votre choix professionnel ou non.

Vous y trouverez une description des formations possibles après l'école obligatoire, les conditions d'accès par filière ou encore la durée des cursus.

Le contenu de ces pages devrait donc vous permettre de façonner votre futur en étant au clair quant à la palette des alternatives qui s'offrent à vous.

Les formations supérieures et les hautes écoles auxquelles vous pourriez aspirer une fois votre première certification en poche sont également décrites ici.

Nous espérons ainsi contribuer à ce que vous puissiez effectuer un choix professionnel, vous permettant de vous insérer durablement sur le marché du travail.

Dans un contexte en perpétuel mouvement, nous vous invitons à considérer cette étape comme une première pierre à l'édifice que vous construirez tout au long de votre vie.

Le Conseil d'État mettra quant à lui tout en œuvre afin que vous puissiez évoluer dans un système éducatif performant et innovant, vous garantissant les meilleures chances pour votre avenir.

Bonne route !

▶ INTRODUCTION

Qu'il soit professionnel ou académique, le choix de sa future formation nécessite de se poser les bonnes questions et de s'informer soigneusement avant de s'y engager.

La présente brochure décrit les possibilités de formation après l'école obligatoire dans le canton de Neuchâtel. Les informations contenues dans cette brochure vous aideront à mieux comprendre l'articulation entre les différentes voies de formation et à choisir votre avenir professionnel.

Connaître ses intérêts et ses aptitudes sont des aspects qui ont été exercés durant le cours «Éducation aux choix» lors de la 10^e année et durant les options professionnelles pour certain-e-s élèves. Faire des stages est un excellent moyen de découvrir le quotidien professionnel et les gestes d'un métier, mais aussi de confronter ses attentes à la réalité et de tester son projet professionnel.

Choisir une formation académique ou une filière professionnelle en école à plein temps nécessite également de la réflexion et passe par certaines étapes à respecter.

Choix d'options ? Test d'aptitudes ? Examens d'admission ? Délais d'inscription ?

Tous ces éléments doivent être pris en compte dès la 11^e année car l'entrée en formation postobligatoire se prépare à l'avance.

L'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP) peut vous aider à construire votre projet professionnel. Une documentation complète sur les métiers et les formations est à disposition du public dans les centres d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, ainsi que dans les bureaux OCOSP des centres scolaires.

► www.ne.ch/ocosp

En complément, le site suisse de l'orientation professionnelle

► www.orientation.ch

renseigne de manière détaillée sur les professions, les formations, les places d'apprentissage, les offres de formation continue ou encore le marché de l'emploi.

Les autres offices du service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) renseignent, quant à eux, sur toutes les questions légales touchant aux formations professionnelle et académique : contrats et déroulement des apprentissages, examens, plans d'études, etc.

► www.ne.ch/sfpo

N'hésitez pas à contacter nos services afin d'obtenir les compléments dont vous auriez besoin (adresses en fin de brochure) !

SE FORMER

1. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

1. FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE

L'apprentissage, appelé aussi formation professionnelle initiale, dispense les connaissances pratiques et théoriques propres à un métier, en vue de le pratiquer ou de poursuivre une formation supérieure.

L'organisation de chaque apprentissage est définie clairement par une ordonnance fédérale spécifique : durée, objectifs, programmes de formation et d'examens, etc.

La formation se déroule au sein d'une entreprise formatrice (apprentissage dual) ou, pour certaines professions, en école à plein temps. Ces deux modes de formation débouchent sur un certificat fédéral de capacité (CFC), reconnu dans toute la Suisse.

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), uniquement en mode dual, peut être obtenue après 2 ans. Les titulaires d'une AFP peuvent ensuite envisager d'obtenir un CFC.



L'âge minimum légal pour commencer un apprentissage est de quinze ans révolus.

1.1 APPRENTISSAGE DUAL

L'apprentissage dual (en entreprise) est composé de :

- ▶ La formation pratique dispensée par une formatrice ou un formateur, 3 à 4 jours par semaine au sein de l'entreprise formatrice ou dans un centre d'apprentissage
- ▶ Les cours professionnels, dispensés par une école professionnelle, 1 à 2 jours par semaine. Suivant les métiers, ces cours peuvent avoir lieu dans un autre canton romand
- ▶ Les cours interentreprises, organisés par les associations professionnelles. Ils peuvent également avoir lieu dans un autre canton.

L'apprenti-e signe un contrat avec l'entreprise formatrice et reçoit un salaire mensuel.

La formation se termine par une procédure de qualification (examens de fin d'apprentissage) qui contrôle aussi bien les aptitudes pratiques que théoriques acquises durant l'apprentissage.



La brochure «**Trouver une place d'apprentissage**» aide l'élève à mettre toutes les chances de son côté dans sa recherche d'une place d'apprentissage.
www.ne.ch/ocosp

Trouver une place d'apprentissage

- ▶ www.orientation.ch/apprentissage
- ▶ Places d'apprentissage disponibles
- ▶ Dossier de candidature (exemples de CV et de lettres de motivation)
- ▶ Démarches à effectuer pour contacter une entreprise
- ▶ Tests d'aptitudes ou examens d'admission



L'office des apprentissages (OFAP) assure la surveillance de la formation en entreprise. Il apporte un soutien aux apprenti-e-s et aux entreprises formatrices.
www.ne.ch/ofap

1.2 APPRENTISSAGE EN ÉCOLE DE MÉTIERS

Cette formation se déroule en école à plein temps où sont enseignées aussi bien la théorie que la pratique du métier (ateliers, stages, etc.).

La durée de la formation varie de 3 à 4 ans, selon le CFC visé.

Il n'est pas possible d'effectuer une AFP en école de métiers.

Les écoles de métiers du canton de Neuchâtel préparent aux CFC suivants :



CIFOM – EAA, La Chaux-de-Fonds
www.cifom.ch

- ▶ Bijoutier·ère, créateur·trice de vêtements, graphiste, graveur·euse, Interactive Media Designer



CIFOM – ESTER, La Chaux-de-Fonds
www.cifom.ch

- ▶ Employé·e de commerce*, assistant·e en soins et santé communautaire*, assistant·e socio-éducatif·ve*



CIFOM – ET, Le Locle
www.cifom.ch

- ▶ Automaticien·ne, horloger·ère, informaticien·ne, micromécanicien·ne



CPLN – ET, Neuchâtel
www.cpln.ch

- ▶ Automaticien·ne, électronicien·ne*, informaticien·ne, médiamaticien·ne*



LJP, Neuchâtel
www.lyceejeanpiaget.ch

- ▶ Employé·e de commerce*, employé·e de commerce bilingue FRA/ANG*

* Formations possibles en école à plein temps uniquement avec maturité professionnelle intégrée.

Tableau comparatif dual - école

▼ Apprentissage dual (en entreprise)

Plus de 150 professions
Pratique en entreprise
Cours professionnels 1-2 jours/semaine
Cours interentreprises
Salaire
5 semaines de vacances

Démarches à effectuer

Rechercher une place d'apprentissage
Envoyer un dossier de candidature
Passer d'éventuels tests d'aptitudes
Effectuer des stages (fortement conseillé)
Signer le contrat d'apprentissage avec l'entreprise

▼ Apprentissage en école de métiers

14 professions
Théorie et pratique en école à plein temps
Cours interentreprises
Pas de salaire
13 semaines de vacances

Démarches à effectuer

Respecter le délai d'inscription
Passer d'éventuels examens/ concours d'admission
Répondre aux conditions d'admission
Effectuer des stages (fortement conseillé)
Signer le contrat de formation avec l'école



Liste et description de toutes les professions:
www.orientation.ch/professions

1.3 PRÉAPPRENTISSAGE CONDITIONS D'ACCÈS

Cette mesure préparatoire s'adresse aux élèves qui, **malgré des recherches soutenues**, n'ont pas pu trouver de place d'apprentissage à la sortie de l'école obligatoire et qui ne remplissent pas les conditions d'accès à une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée ou gymnasiale).

Le but de l'année de préapprentissage est de permettre aux élèves de réaliser un projet de formation professionnelle, menant à terme vers un CFC ou une AFP. A côté des cours théoriques, les élèves participent aux ateliers de l'école et effectuent des stages d'insertion professionnelle de longue durée en immersion dans le monde du travail.

Deux types de préapprentissage peuvent être suivis :

ORIENTATION

Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage à l'issue de sa scolarité obligatoire.

Conditions d'accès :

- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ **Remplir les conditions de promotion** de 11^e année
- ▶ Ne pas remplir les conditions pour une admission dans une formation à plein temps de niveau maturité (professionnelle, spécialisée et gymnasiale)
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

INTÉGRATION

Cette voie s'adresse à l'élève qui n'a pas trouvé de place d'apprentissage et qui a besoin de consolider des connaissances scolaires.

Conditions d'accès :

- ▶ Avoir **terminé l'école obligatoire** et **être issu-e tout ou partiellement de classes terminales**
- ▶ Avoir pour **projet de se former** par apprentissage AFP ou CFC
- ▶ Être âgé-e de **moins de 18 ans**
- ▶ Ne pas pouvoir bénéficier d'une prise en charge de l'assurance-invalidité
- ▶ Présenter un **dossier de candidature**

Classes de préapprentissage proposées par :



CIFOM – ESTER, La Chaux-de-Fonds
www.cifom.ch



CPLN – EAM, Neuchâtel
www.cpln.ch

Pour les jeunes arrivé-e-s récemment de l'étranger

Portail d'entrée en formation (PEF)

Le PEF s'adresse aux jeunes migrants-e-s qui n'ont plus l'âge d'étudier à l'école obligatoire mais qui sont considéré-e-s comme admissibles dans une filière de formation. Plus particulièrement, il accueille les jeunes migrant-e-s jusqu'à 25 ans souhaitant se former, ayant un niveau A1 en français, alphabétisé-e-s dans leur langue d'origine et présentant les ressources suffisantes pour suivre les mesures de soutien mises en place.

Dans le cadre du PEF, le CEFNA évalue les compétences de base (français, mathématiques et TIC) des jeunes et collabore étroitement avec les conseillères et conseillers en orientation quant à l'accompagnement dans l'élaboration d'un projet en formation professionnelle. Des mesures adaptées sont ensuite proposées aux jeunes migrant-e-s afin qu'elles ou ils puissent se préparer à une entrée en formation.

Portail d'entrée en formation proposé par :



CEFNA, La Chaux-de-Fonds
et Neuchâtel
www.cefna.ch

1.4 QUE FAIRE APRÈS UNE AFP OU UN CFC?

L'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) et le certificat fédéral de capacité (CFC) attestent d'une qualification professionnelle certifiée par un titre officiel. Ces titres permettent d'entrer sur le marché du travail ou de poursuivre sa formation.

Avec une AFP, il est possible de compléter sa formation en entrant, en principe, en 2^e année du CFC correspondant.

Avec un CFC, il est possible d'accéder à des formations supérieures :

► **Maturité professionnelle**

Ce titre complète le CFC et donne accès à des études supérieures dans une Haute école spécialisée (HES) ► [chapitre 1.5](#)

► **Brevets et diplômes fédéraux**

Après quelques années d'expérience professionnelle, les titulaires d'un CFC peuvent accéder à des brevets et diplômes fédéraux, titres qui permettent de viser des fonctions de cadre dans une entreprise ou d'exercer une activité indépendante ► [chapitre 3.1](#)

► **Diplômes des Écoles supérieures**

Les Écoles supérieures (ES) sont accessibles aux titulaires d'un titre du secondaire 2. Elles dispensent les connaissances spécialisées d'un domaine et développent des compétences techniques et de gestion immédiatement applicables sur le lieu de travail ► [chapitre 3.2](#)

1.5 MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Le certificat de maturité professionnelle atteste de connaissances approfondies en culture générale et complète le CFC en vue de poursuivre une formation supérieure. Il permet l'admission dans une Haute école spécialisée (HES), en principe dans la même orientation que le CFC obtenu. La maturité professionnelle peut s'obtenir en même temps que le CFC (MP1) ou après le CFC (MP2) ► [chapitre 4.1](#)

MODÈLE INTÉGRÉ (MP1)

Préparation et obtention en 3 ou 4 ans du CFC et la MP en formation duale* ou en école de métiers.

MODÈLE POST-CFC (MP2)

Préparation et obtention en 1 an (plein temps) ou 2 ans (temps partiel), de la MP après le CFC.

Des cours préparatoires sont proposés pour l'entrée en MP2.

La maturité professionnelle se décline en 5 orientations

- Arts visuels et arts appliqués
- Économie et Services
(dont bilingue FRA/ANG et FRA/ALL)
- Nature, paysage et alimentation
- Santé et social
- Technique, architecture et sciences de la vie
(dont bilingue FRA/ANG)

La MP se compose de branches fondamentales communes et de branches spécifiques à chaque orientation.



La MP comprend
2 langues étrangères

* L'accord de l'entreprise formatrice est nécessaire à l'inscription, car le temps consacré aux cours est plus conséquent que pendant une formation CFC.

Orientation/ Modèles ▼	Technique, architecture et sciences de la vie ▼	Nature, paysage et alimentation ▼	Économie et services type économie ▼	Arts visuels et arts appliqués ▼	Santé et social ▼
MP1 en école	CIFOM – ET CPLN – ET		CIFOM – ESTER LJP – ESCN ²	CIFOM – EAA	CIFOM – ESTER
MP1 en dual	CIFOM – ET CPLN – ET		CIFOM – ESTER CPLN – EPC ¹		
MP2 1 an (plein temps)	CIFOM – ET CPLN – ET ¹	CPLN – EMTN	CIFOM – ESTER CPLN – EPC ¹	CIFOM – ESTER	CIFOM – ESTER
MP2 2 ans (temps partiel)	CIFOM – ET CPLN – ET ¹	CPLN – EMTN	CIFOM – ESTER CPLN – EPC ¹		

¹ Y compris MP bilingue Français-Anglais

² Y compris MP bilingue Français-Anglais et Français-Allemand

Écoles neuchâteloises offrant la maturité professionnelle :

<p>▼</p> <p>CIFOM La Chaux-de-Fonds www.cifom.ch</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ EAA École d'arts appliqués ▶ ESTER École du secteur tertiaire ▶ ET École technique 	<p>▼</p> <p>CPLN Neuchâtel www.cpln.ch</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ EPC École professionnelle commerciale ▶ ET École technique 	<p>▼</p> <p>LJP Neuchâtel www.lyceejeanpiaget.ch</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ ESCN École supérieure de commerce
--	--	---

▼

CPMB
Colombier
www.cpmb.ch

uniquement MP1
(les cours pour la MP1 se déroulent au CPLN – ET ou au CIFOM – ET)

2. ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

2.1 CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE

Le certificat de culture générale, titre délivré après 3 ans d'études en école à plein temps, permet d'entrer dans certaines écoles supérieures (ES) ► **chapitre 3.2** Il peut être complété par une maturité spécialisée donnant accès à une HEP ou à une HES ► **chapitre 2.2**

La 1^{ère} année consiste en un tronc commun (enseignement de culture générale). Dès la 2^e année, plusieurs périodes hebdomadaires sont propres à chaque option :

SANTÉ ► l'accent est mis sur les sciences naturelles (biologie, chimie, physique). Cette option donne accès aux écoles supérieures (ES) de la santé et à la maturité spécialisée Santé.

FILIÈRES ES:

ambulancier·ère, hygiéniste dentaire,
orthoptiste, podologue,
technicien·ne en analyses biomédicales,
technicien·ne en salle d'opération.



TRAVAIL SOCIAL ► l'accent est mis sur les sciences humaines et la créativité. Cette option donne accès à certaines filières du domaine social des écoles supérieures (ES) et à la maturité spécialisée Travail social.

FILIÈRES ES:

éducateur·trice de l'enfance,
éducateur·trice social·e,
maître·sse socioprofessionnel·le.



PÉDAGOGIE ▶ l'accent est mis sur la psychologie et la pédagogie. Cette option donne accès à la maturité spécialisée Pédagogie et prépare à l'entrée dans une Haute école pédagogique (HEP) dans la filière enseignement primaire.

ARTS VISUELS ▶ l'accent est mis sur les branches artistiques (ateliers, histoire de l'art). Cette option donne accès à la maturité spécialisée Arts visuels.

MUSIQUE ▶ l'accent est mis sur les branches musicales (pratique et théorie musicale). Cette option donne accès à la maturité spécialisée Musique.

École de culture générale :



LJP – École supérieure Numa-Droz
Neuchâtel et Fleurier
www.lyceejeanpiaget.ch

- ▶ Options : Santé, Travail social et Pédagogie (pour l'option Pédagogie, cours à Fleurier dès la 2^e année).
- ▶ Options : Arts visuels et Musique (cours spécifiques un jour par semaine à Delémont dès la 1^{ère} année).

2.2 MATURITÉ SPÉCIALISÉE

La maturité spécialisée permet aux titulaires d'un certificat de culture générale d'accéder aux différentes filières des Hautes écoles spécialisées (HES) des domaines de la santé, du social, des arts visuels et du design, de la musique et des arts de la scène et du sport. Elle permet également l'entrée à la Haute école pédagogique (HEP) ► [chapitre 4.1 et 4.2](#)

Seules les options Santé, Travail social et Pédagogie sont dispensées dans le canton de Neuchâtel. Pour les autres options, des offres existent dans les autres cantons romands.
► www.orientation.ch/formations

La formation dure un an et est composée de cours théoriques et/ou de stages pratiques.



**Filières HES accessibles
avec une maturité spécialisée:**

Design et arts visuels
Musique et arts de la scène
Santé
Sport
Travail social



**HEP accessible avec une
maturité spécialisée pédagogie**

2.3 MATURITÉ GYMNASIALE

Le certificat de maturité gymnasiale s'obtient dans un lycée après 3 ans de formation. Cette filière permet de poursuivre des études dans les Hautes écoles (Universités et Écoles polytechniques fédérales) ou d'être admis·e dans une Haute école spécialisée (HES) après avoir effectué un stage d'au moins une année ou une année préparatoire en école ▶ [chapitre 4](#)

La maturité gymnasiale est composée de 11 disciplines fondamentales (DF) obligatoires, d'une option spécifique (OS) à choix et, dès la 2^e année, d'une option complémentaire (OC) à choix. Une introduction à l'économie et au droit et la rédaction d'un travail de maturité complètent le cursus.

Composition de la maturité gymnasiale

11 disciplines fondamentales obligatoires
Introduction à l'économie et au droit
Travail de maturité

1 option spécifique (OS) à choix dès la 1^{ère} année

- ▶ Arts visuels
- ▶ Biologie et chimie
- ▶ Économie et droit
- ▶ Langues modernes : italien ou espagnol
- ▶ Latin
- ▶ Musique
- ▶ Physique et applications des mathématiques
- ▶ Philosophie

1 option complémentaire (OC) à choix dès la 2^e année

- ▶ Applications des mathématiques
- ▶ Biologie
- ▶ Chimie
- ▶ Économie et droit
- ▶ Géographie
- ▶ Histoire
- ▶ Informatique
- ▶ Philosophie
- ▶ Physique
- ▶ Psychologie/pédagogie
- ▶ Sport

MATURITÉ GYMNASIALE BILINGUE

En fonction du lycée et de l'option spécifique choisie, il est possible d'obtenir une maturité gymnasiale bilingue français-allemand ou français-anglais. La maturité bilingue s'adresse à des élèves très motivé·e·s ayant de bonnes connaissances préalables de la langue choisie. Cette offre ne s'adresse pas aux anglophones ou aux germanophones.

La formation comprend plusieurs branches enseignées en allemand ou en anglais. Le travail de maturité doit, en principe, être rédigé et soutenu dans la langue choisie.

Lycées du canton de Neuchâtel :



Lycée
Blaise-Cendrars
La Chaux-de-Fonds
www.lclbc.ch

► Maturité FRA/ANG
ou FRA/ALL



Lycée
Denis-de-Rougemont
Neuchâtel
www.lddr.ch

► Maturité FRA/ANG



Lycée
Jean-Piaget
Neuchâtel
www.lyceejeanpiaget.ch

► Maturité FRA/ALL

Pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée

Passerelle vers les écoles universitaires

Une passerelle existe pour les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée souhaitant entrer dans les Universités, les EPF et les Hautes écoles pédagogiques.



Lycée
Jean-Piaget
Neuchâtel
www.lyceejeanpiaget.ch/passerelle

3. FORMATIONS SUPÉRIEURES

3.1 BREVETS ET DIPLÔMES FÉDÉRAUX

Après quelques années d'expérience professionnelle, les titulaires d'un CFC peuvent passer des examens professionnels ou professionnels supérieurs leur permettant d'accéder à des fonctions de cadre dans une entreprise ou d'exercer une activité indépendante.

Les **examens professionnels** visent à acquérir des compétences pointues et connaissances supplémentaires dans un domaine professionnel. Les candidats-e-s doivent avoir plusieurs années d'expérience pour pouvoir s'y inscrire. Le titre délivré est un **brevet fédéral**.

Les **examens professionnels supérieurs** permettent d'acquérir la qualification d'expert-e dans un domaine d'activité. Le titre délivré est un **diplôme fédéral**.

Des cours préparatoires sont organisés par les écoles ou les associations professionnelles. Ils sont suivis parallèlement à l'activité professionnelle.



Liste des professions:
www.sefri.admin.ch

Plus de détails:

www.orientation.ch/perfectionnement



3.2 **DIPLÔMES DES ÉCOLES SUPÉRIEURES (ES)**

Les Écoles supérieures (ES) sont principalement accessibles aux titulaires de CFC. Elles le sont également, à certaines conditions, pour certaines filières de certificat de culture générale et de maturité gymnasiale.

Les ES permettent d'acquérir des compétences techniques et de gestion dans de nombreux domaines.

Les formations ES, à plein temps ou en emploi, durent de 2 ans à 3 ans. Dans certains domaines, la partie pratique est organisée sous forme de stage.

Domaines ES

- ▶ Agriculture et économie forestière
- ▶ Arts visuels, arts appliqués et design
- ▶ Économie
- ▶ Hôtellerie, restauration et tourisme
- ▶ Santé
- ▶ Social
- ▶ Technique
- ▶ Trafic et transports

Informations sur les filières dispensées dans le canton de Neuchâtel:

www.esne.ch

www.orientation.ch/formations

4. HAUTES ÉCOLES



4.1 HAUTES ÉCOLES SPÉCIALISÉES (HES)

Les Hautes écoles spécialisées (HES) de Suisse romande sont regroupées en réseau et forment la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) dont le site neuchâtelois est la HE-Arc.

Les HES dispensent un enseignement de niveau tertiaire, axé sur la pratique, la recherche et le développement appliqués, dans des domaines tels que l'ingénierie et l'architecture, la gestion, le design et les arts visuels, la santé, le travail social, la musique et les arts de la scène.

Les titulaires d'une maturité professionnelle ou spécialisée ont un accès direct au domaine HES correspondant à leur CFC ou à leurs études.

Les titulaires d'une maturité gymnasiale, d'une maturité professionnelle ou spécialisée d'un autre domaine que celui de leur CFC ou études sont admis-e-s sous réserve d'une expérience du monde du travail d'au moins un an ou d'une année préparatoire en école.

L'entrée en HES peut être soumise à des concours d'entrée ou à des examens d'admission, selon le domaine d'étude choisi.

► www.orientation.ch/formations

Filières de la HES-SO

- ▶ Design et arts visuels
- ▶ Économie et Services
- ▶ Ingénierie et architecture
- ▶ Musique et arts de la scène
- ▶ Santé
- ▶ Travail social

▶ www.hes-so.ch

Filières de la HE-Arc

- ▶ Conservation-restauration
- ▶ Gestion
- ▶ Ingénierie
- ▶ Santé

▶ www.he-arc.ch

Filière de la HEFSM (Macolin)

- ▶ Sport

▶ www.ehsm.admin.ch

4.2 HAUTE ÉCOLE PÉDAGOGIQUE (HEP)

Les cantons de Berne, Jura et Neuchâtel proposent conjointement les formations permettant d'enseigner aux cycles 1 et 2 (années 1 à 8), au cycle 3 (années 9 à 11) et au secondaire 2.

La HEP-BEJUNE prépare aux titres suivants :

- ▶ **Diplôme d'enseignement** au degré primaire
- ▶ **Diplôme d'enseignement** pour le degré secondaire 1
- ▶ **Diplôme d'enseignement** pour le secondaire 1 et les écoles de maturité
- ▶ **Diplôme d'enseignement** pour les écoles de maturité
- ▶ **Diplôme en enseignement spécialisé**

Les conditions d'admission varient d'un titre à l'autre. Les formations sont accessibles après un titre du secondaire 2 ou du tertiaire.

- ▶ www.hep-bejune.ch

Voir également le
**Guide des formations
à l'enseignement,**
édité par la HEP-Bejune.



4.3 UNIVERSITÉS ET ÉCOLES POLYTECHNIQUES FÉDÉRALES (EPF)

Les Universités et les Écoles polytechniques fédérales proposent des formations supérieures dans des domaines aussi divers que le droit, les sciences économiques, politiques et sociales, la médecine, la pharmacie, l'ingénierie, les sciences, les lettres, les sciences humaines ou encore la théologie.

La principale voie d'accès à ces études est le certificat de maturité gymnasiale*.

La formation universitaire de base comprend deux cursus d'études :

- ▶ **Bachelor** (baccalauréat universitaire)
3 ans
- ▶ **Master** (maîtrise universitaire)
1 an et demi à 2 ans

Les Universités et les EPF dispensent également des formations postgrades et continues.

* Les titulaires d'une maturité professionnelle ou d'une maturité spécialisée peuvent accéder aux universités et aux EPF par une passerelle (voir p.27)
Pour les autres titres, se renseigner auprès des institutions :

- ▶ www.unine.ch/admission
- ▶ www.swissuniversities.ch

Facultés de l'Université de Neuchâtel

- ▶ Droit
- ▶ Lettres et sciences humaines
- ▶ Sciences
- ▶ Sciences économiques

L'Université de Neuchâtel, avec ses quatre facultés, propose des cursus complets dans la plupart des domaines universitaires.

www.unine.ch



5. SE FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE

5.1 FORMATION CONTINUE

Les exigences du marché du travail deviennent de plus en plus pointues, les métiers changent, les technologies évoluent très vite... Dans ce contexte, l'apprentissage tout au long de la vie s'avère indispensable: l'acquisition de nouvelles qualifications, leur mise à jour et leur développement permettent d'anticiper le changement et de s'adapter à de nouvelles conditions.

La formation continue regroupe des activités de formation générale ou à des fins professionnelles prenant la forme d'un enseignement, tels que des séminaires, des cours préparatoires à un examen professionnel ou à un examen professionnel supérieur, formations postgrades, etc.

La formation continue a de ce fait lieu dans un cadre organisé et structuré.

Il existe une large palette de possibilités permettant de poursuivre sa formation tout au long de sa carrière professionnelle.

► www.orientation.ch/formationcontinue

5.2 CERTIFICATION PROFESSIONNELLE POUR ADULTES

Un·e adulte peut obtenir un titre de la formation professionnelle initiale, après plusieurs années d'expériences dans un métier visé, si les exigences sont remplies.

L'article 32 de l'ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFFPr) permet aux adultes d'obtenir un CFC ou une AFP sans apprentissage de deux manières :

- ▶ se présenter librement aux examens de fin d'apprentissage, après avoir éventuellement suivi des cours de préparation
- ▶ faire valider ses acquis (VAE)

Dans le canton de Neuchâtel, les personnes intéressées par cette démarche doivent, en premier lieu, s'adresser à l'office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP).

Une permanence d'information sur l'art.32, gratuite et sans rendez-vous, est offerte tous les lundis après-midis.

- ▶ www.ne.ch/ocosp



**INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES**

SOUTIEN FINANCIER

Le canton peut accorder une bourse pour une première formation :

- ▶ Etudes à plein temps
- ▶ Apprentissage
- ▶ Formation en cours d'emploi

Selon le Code civil (art. 276 et 277), les père et mère doivent subvenir à l'entretien de leur enfant au-delà de sa majorité, jusqu'à la fin de sa formation professionnelle, pour autant que celle-ci soit achevée dans les délais normaux.

Le soutien de l'État est destiné à compléter l'aide de la famille, au besoin à y suppléer. Il est donc destiné prioritairement aux personnes en formation dont les parents ne peuvent assumer financièrement leur formation.

Les demandes de bourse doivent être déposées auprès des guichets sociaux régionaux (GSR).

- ▶ www.ne.ch/saso/gsr
- ▶ www.ne.ch/bourses

Les personnes salariées dans le canton de Neuchâtel et qui suivent des cours dans le cadre d'une procédure de qualification selon l'article 32 OFPr peuvent s'adresser au Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP).

- ▶ www.ne.ch/ffpp

Un soutien financier renforcé est mis en place par la Confédération. Il prévoit une prise en charge de 50% maximum des cours préparatoires aux examens professionnels ou professionnels supérieurs.

- ▶ www.sefri.admin.ch

FORMATIONS HORS CANTON

Après l'école obligatoire, un-e étudiant-e ou un-e apprenti-e peut être amené-e à poursuivre ou à effectuer sa formation hors de son canton de domicile.

La poursuite d'une formation à l'extérieur du canton de Neuchâtel reste une exception soumise à certaines conditions et doit faire l'objet d'une autorisation.

Le Service des formations postobligatoires et de l'orientation (SFPO) est l'organe compétent pour délivrer les autorisations de formation hors canton. L'obtention d'une telle autorisation entraîne la prise en charge de la contribution intercantonale par le canton de Neuchâtel, conformément aux conventions intercantionales applicables.

Cette autorisation ne couvre pas la prise en charge d'autres frais liés à la formation dont notamment les finances d'écolage, les taxes d'écolage ou des taxes scolaires. Ces frais sont à la charge de la personne en formation ou de ses représentants légaux.

Cette autorisation n'équivaut pas à une demande d'admission dans une école pour la filière envisagée. La personne en formation ou ses représentants légaux doivent donc procéder à l'inscription directement auprès de l'école concernée.

Conditions

L'obtention d'une autorisation est soumise à diverses conditions selon la filière de formation envisagée. Les conditions les plus générales sont notamment :

- ▶ les conditions d'accès à la filière envisagée doivent être remplies
- ▶ la formation envisagée n'est pas proposée dans le canton de Neuchâtel, ni sous forme duale, ni en école à plein temps
- ▶ la formation envisagée est proposée dans le canton de Neuchâtel mais la demande est motivée par un motif particulier : filière Sports-Arts-Etudes, filière bilingue reconnue, autres.

Certaines formations en filière à plein temps ne font pas l'objet d'une autorisation de former hors canton. Pour tout renseignement à ce sujet, vous pouvez vous adresser au SFPO.

Procédure

Le dépôt d'une demande s'effectue uniquement par le biais du Guichet Unique

- ▶ www.ne.ch/GuichetUnique et selon une procédure à suivre sur
- ▶ www.ne.ch/formations-hors-canton

COORDONNÉES DES LIEUX DE FORMATION

FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE

CIFOM – Centre interrégional de formation des Montagnes neuchâteloises, La Chaux-de-Fonds
► www.cifom.ch

CPLN – Centre professionnel du Littoral neuchâtelois, Neuchâtel
► www.cpln.ch

CPMB – Centre professionnel des métiers du bâtiment, Colombier
► www.cpmb.ch

CEFNA – Centre de formation neuchâtelois pour adultes La Chaux-de-Fonds, Le Locle et Neuchâtel
► www.cefna.ch

ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Lycée Blaise-Cendrars
La Chaux-de-Fonds
► www.lclbc.ch

Lycée Denis-de-Rougemont
Neuchâtel
► www.lddr.ch

Lycée Jean-Piaget
Neuchâtel / Fleurier
► www.lyceejeanpiaget.ch

ÉCOLES SUPÉRIEURES

ESNE – École supérieure du canton de Neuchâtel
► www.esne.ch

HAUTES ÉCOLES

Haute École Arc (HE-Arc)
Delémont et Neuchâtel
► www.he-arc.ch

Université de Neuchâtel
Neuchâtel
► www.unine.ch

Haute école pédagogique
La Chaux-de-Fonds,
Bienne et Delémont
► www.hep-bejune.ch

▲
42

DE VOS INTERLOCUTEURS

Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle – OCOSP
Place des Halles 8
2000 Neuchâtel
T +41 32 889 69 61
OCOSP.secretariatNE@ne.ch

Rue du Parc 53
2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 69 63
OCOSP.secretariatCDF@ne.ch

Renseignements sur
les formations, les professions
et les perfectionnements :
Hotline T +41 32 889 20 20
OCOSP.information@ne.ch
► www.ne.ch/ocosp
► www.facebook.com/ocosp.ne

Service des formations postobligatoires et de l'orientation – SFPO
Espacité 1 - Case postale
2301 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 69 40
sfpo@ne.ch
► www.ne.ch/sfpo

Pour les personnes de langue étrangère :
Service de la cohésion multiculturelle
Place de la Gare 6
2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 32 889 74 42
► www.ne.ch/cosm

Office cantonal des bourses – OCBE
T +41 32 889 69 02
office.bourses@ne.ch
► www.ne.ch/bourses
Effectuer la demande aux :
Guichets sociaux régionaux – GSR
► www.ne.ch/saso/gsr

Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnel – FFPP
Chemin des Longues Raies 11
2013 Colombier
T +41 32 886 42 98
► www.ne.ch/ffpp

Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation – SEFRI
(Ordonnances, plans de formation, règlements d'examens)
Rubrique « Professions de A à Z »
► www.sefri.admin.ch

► www.orientation.ch

Éditeur responsable :
Département de l'éducation et de la famille
Service des formations postobligatoires et de l'orientation
Espacité 1 – Case postale
CH-2301 La Chaux-de-Fonds
www.ne.ch/sfpo – sfpo@ne.ch